



## **Les Consignes de tri se simplifient !**

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2022 dans l'Est-Cantal, les consignes de tri se simplifient sur le territoire : tous les emballages et tous les papiers pourront être déposés dans le bac jaune !**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ensemble des territoires de France auront étendu leurs consignes de tri à tous les emballages. Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et la Communauté de Communes du Pays Gentiane, regroupées au sein du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) pour la gestion de leurs déchets, ont décidé d'étendre les consignes de tri à tous les emballages y compris en plastique, et papiers dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Cette simplification majeure du geste de tri permet d'optimiser la valorisation des déchets recyclables et de réduire le volume d'ordures ménagères enfouies sur le site des Cramades, à Saint-Flour.

**Tout savoir sur les nouvelles consignes de tri, applicables à partir du 1er octobre 2022.**